

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 FEVRIER 2025**

[...]

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de treize (13) mois et sera clos le 30 septembre 2025.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier l'article 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre. »

La mention « *Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 août 2022.* » est supprimée.

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'adresse du siège social du : c/o TD COM, 102 rue du Faubourg Saint-Honoré, CS 10013, 75008 PARIS comme suit : c/o Financière des Parcs, 102, rue du Faubourg Saint-Honoré, CS 10013 - 75008 PARIS, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : c/o Financière des Parcs, 102, rue du Faubourg Saint-Honoré, CS 10013 - 75008 PARIS. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

Extrait certifié conforme
La gérance
Monsieur Laurent BENICHOU